

La **Fédération de golf du Québec** sanctionne les épreuves qui sont en vigueur au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération spécifiques aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** :

(http://www.jeuxduquebec.com/Normes_opération-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES (2017)

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
Pee-Wee	11-12 ans	M+F
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	F
Juvenile	15 ans	M

CATÉGORIES ADMISSIBLES (2018)

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	M+F
Junior	17 ans	F

B) AFFILIATION

Membre d'un organisme reconnu par la Fédération.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXES
13 à 16 ans	En date du 1 août 2018	M
13 à 17 ans	En date du 1 août 2018	F

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum : 6 athlètes : 4 garçons : 2 juvéniles et 2 bantam
2 filles : junior (17 ans seulement), juvénile ou bantam

Entraîneur — accompagnateur

Entraîneur 1 obligatoire

Accompagnateur 1 maximum

Dans la mesure du possible, une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra posséder l'un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Entraîneur nouveau compétiteur — PGA du Canada (formé)
- Entraîneur compétiteur en développement — PGA du Canada (formé)
- Compétition-Introduction — Partie A et B — multisport (formé)
- Instructeur – Golfeurs débutants — PGA du Canada (formé)
- Instructeur – Golfeurs intermédiaires — PGA du Canada (formé)

L'entraîneur doit obligatoirement détenir la certification requise.

D) AFFILIATION

Tous les athlètes doivent être membres de la Fédération (Golf Québec).

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Les athlètes seront invités à participer à 1 événement du Circuit régional junior (CRJ) qui se tiendra dans la plupart des régions du Québec et qui servira pour l'identification de talents de la Fédération de golf du Québec. Les meilleurs athlètes seront invités par l'entraîneur à participer à une rencontre identifiée par la Fédération à l'été 2018.

1. Compétition régionale :

- Une compétition de 18 trous, partie par coups
 - Si la ronde est annulée en raison de la mauvaise température, elle doit être fait avant le 30 juin 2018.

Remettre au responsable de l'URLS et à la Fédération les résultats de la sélection finale de l'équipe.

F) ADMISSIBILITÉ

Pour qualifier dans une région, une finale régionale doit avoir lieu l'année précédant la Finale des Jeux du Québec ainsi que l'année de la Finale elle-même. L'athlète doit participer à une finale régionale selon son lieu d'appartenance et se qualifier pour participer à la Finale des Jeux du Québec.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par le club de golf dans lequel il est membre au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale.

Si un athlète est membre a plus d'un club de golf, il devra sélectionner au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale, quel club/région il représentera tout au long de la saison.

Exception : Pour les golfeurs publics (ceux qui ne sont pas membres d'un club de golf, mais affiliés à la Fédération), le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par son lieu de résidence.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

- Deux balles, meilleures balles – formule Stableford (par équipe)
- Vegas à deux – formule Stableford (par équipe)
- Partie par coups – formule Stableford (individuelle)

Prendre note, qu'il n'y aura plus de prolongation pour déterminer la 2^e et 3^e position, seulement pour la première position et ce dans chacune des catégories.

I) SURCLASSEMENT

GARÇONS : Si une région n'a aucun joueur de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer le(s) joueur(s) manquant par un autre compétiteur de catégorie pee-wee (11 ou 12 ans). Aucun joueur de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'un joueur qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge.

FILLES : Si une région n'a aucune joueuse de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer cette joueuse par une autre compétitrice de catégorie pee-wee (11 ou 12 ans). Aucune joueuse de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'une joueuse qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifiée dans son groupe d'âge.

J) SUBSTITUTION

Permise pourvu que l'athlète ait participé aux compétitions régionales.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

JOURS / ÉPREUVES		GARÇONS JUVÉNILES	GARÇONS BANTAM	FILLES 15-17 ANS	FILLES BANTAM	TOTAL
2 balles, meilleure balles	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Végas à deux	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Parties individuelles	Or	1	1	1	1	4
	Argent	1	1	1	1	4
	Bronze	1	1	1	1	4

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGES

Le système de pointages qui sera utilisé sera le suivant :

*Épreuve(s) = les épreuves masculines individuelles
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 1*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines individuelles
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves masculines en équipe
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines en équipe
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 4*

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la Fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.